

Règlement intérieur

De la braderie de *L'Amicale Laïque les Frênes*

Le dimanche 5 avril 2026

Article 1 : Cette braderie est organisée par l'Amicale Laïque les Frênes. Les participants n'acquièrent en aucun cas la qualité de membre de l'association. Aucun professionnel ne peut venir vendre des vêtements. Cette braderie est faite par les parents de l'école.

Article 2 : La braderie de l'Amicale Laïque les Frênes est une braderie de :

- Vêtements
- Matériels de puéricultures et de petits meubles (5 maximum)
- Jouets et livres

Article 3 : Horaire de vente : 9 h 00 – 17 h 30

Accueil des exposants de 7 h 30 à 8 h 30 . Fermeture des portes de 8 h 30 à 9 h 00 pour permettre une installation correcte. Chaque participant s'engage à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la braderie.

Article 4 : Chaque exposant est personnellement responsable de :

- Son stand et du bon fonctionnement de celui-ci
- Son fond de caisse
- Ses vêtements et matériels
- La conformité du matériel et des jouets (normes de sécurité respectées) proposés à la vente ce jour.

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités tant au niveau des acheteurs que des vendeurs pour tout vice de forme, de qualité ou de conformité sur le matériel.

L' Amicale Laïque les Frênes ne sera pas tenue responsable en cas de perte, de vol des affaires et en aucun cas tenue responsable du mauvais état, de la non-conformité du matériel vendu ou d'une mauvaise utilisation.

Article 5 : Les vêtements doivent être de saison, propres, en bon état ainsi que le matériel de puériculture, qui doit être aux normes de sécurité. Prévoir un étiquetage sur chaque vêtement, un fond de caisse. Le gros matériel pourra être proposé à la vente par affichettes.

Article 6 : Des tables seront à votre disposition ainsi que 2 chaises. (Nappe non fournie)

Les organisateurs se réservent le droit de modifier votre emplacement à tout instant.

Chaque vendeur doit :

- Préparer son stand pour 9 h 00 (ouverture de la braderie aux clients)
- Tenir son stand toute la journée
- Remballer ses affaires pour 17 h 30
- Débarrasser sa table et rendre son stand propre.
- Laisser son emplacement propre (pas de détritrus)

Article 7 : Le nom des vendeurs sera positionné sur les tables préalablement placées par les organisateurs. Dès son arrivée, il sera indiqué à chaque participant son emplacement auprès duquel il devra impérativement se rendre pour effectuer sa vente. Tout manquement à cette consigne pourra donner lieu à une expulsion du participant et à une interdiction d'inscription sur les prochaines braderies organisées par l'Amicale Laïque les Frênes.

Article 8 : Les emplacements sont vendus au mètre à 5 €. (Chaque participant doit réserver le nombre de table nécessaire). La multiplication des participants au bénéfice d'un seul vendeur est INTERDITE.

Si l'exposant souhaite un portant, c'est à lui de l'apporter contre une contribution de 2 €. (Prévenir les organisateurs pour faciliter l'emplacement)

Article 9 : Les participants doivent respecter les normes de sécurité à l'intérieur de la salle ainsi qu'à l'extérieur. Les exposants ne doivent en aucun cas modifier la disposition des tables. L'amicale Laïque les Frênes ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect des règles de sécurité.

Article 10 : Les cotisations seront remises avec la fiche d'inscription et le règlement intérieur. Aucun des participants ne sera acceptés s'il ne règle pas sa cotisation. La cotisation sera considérée comme due si votre absence n'est pas signalée 7 jours avant la date de la braderie. La cotisation ne sera en aucun cas remboursée en cas d'absence le jour de la braderie. L'inscription sera validée par mail après réception du dossier complet (fiche d'inscription, paiement, règlement intérieur daté et signé).

Article 11 : Chaque exposant reconnaît par les faits de son adhésion, avoir pris connaissance du règlement et accepte de s'y conformer. Il s'engage à ne pas se retourner contre l'Amicale Laïque les Frênes organisatrice de la braderie « Brad' ta chambre ».

Date et signature